

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 85 (1982)

Artikel: L'Evêché de Bâle à la fin de l'Ancien Régime : étude socio-économique principalement d'après le dénombrement de 1770
Autor: Wicht, Etienne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Evêché de Bâle à la fin de l'Ancien Régime

Etude socio-économique
principalement
d'après le dénombrement de 1770

par Etienne Wicht

Je suis l'halluciné de la forêt des Nombres
Le front fendu d'avoir buté,
Obstinément, contre leur fixité.

Emile Verhaeren

I. INTRODUCTION

Avant d'analyser le « Tableau général » final du recensement opéré dans l'Evêché de Bâle en 1770, il est bon de décrire brièvement l'ensemble de l'enquête. D'après ce que j'ai pu en voir, elle se compose comme suit :

— un premier tableau recense, par village, le nom des chefs de famille et des femmes, le nombre d'enfants, de domestiques et pensionnaires, « actuellement au Pain », le nombre de journaux à ensemercer ; viennent ensuite plusieurs colonnes indiquant les quantités d'épeautre, d'époutet, d'avoine, de boidge (mélange d'avoine et d'orge), d'orge et vesses, de pois et lentilles, appartenant à chacun des chefs de famille. Je n'ai pas encore réussi à débrouiller ces données et ce malgré de nombreuses recherches ;

— un second tableau rapporte le nombre de maisons de chaque village d'une Mairie (ensemble de plusieurs hameaux) ; il en décrit la population, hommes, femmes, grands garçons, grandes filles⁴ de la première et de la seconde classes. Il est assez difficile de distinguer ces deux classes ; en effet, la première regroupe les « Curés, Nobles, Bourgeois, Résidents, Domestiques et tout autre jouissant du droit d'indigénat et de naturalité » ; la seconde les « Fermiers et Métayers, Etrangers, Pensionnaires et autres non originaires de l'Evêché ». Il semble que cette der-

nière englobe donc les étrangers. Enfin l'ultime partie de ce tableau recense les conditions : clergé, officiers, puis tous les arts et métiers représentés dans la Mairie ;

— enfin le troisième tableau, le seul que j'ai utilisé pour cette étude, reprend, selon le même principe que le précédent, maisons, population et métiers, mais par bailliages et pour l'ensemble de l'Evêché. Il est à relever que dans ce « Tableau général » final, les ecclésiastiques ne figurent pas au chapitre des professions.

Il aurait été intéressant de présenter l'ingénieur Decker, auteur du recensement ; malheureusement les renseignements sont rares. Seule sa pierre tombale du cimetière Saint-Germain à Porrentruy nous apprend qu'il présida aussi à la construction des principales routes de l'Evêché.

Si on sait peu de choses de l'auteur, en revanche, les causes du recensement sont mieux connues. Dans un *Mémoire* daté du 23 juillet 1770, Decker, après avoir déclaré qu'un évêque de Bâle se devait de connaître l'état de ses terres, ne faisant que suivre en cela Berne et Neuchâtel, ajoute : « Si par cette opération (recensement) on a craint jusqu'ici de donner à penser au public et causer quelque ombrage, celle de la disette où l'on se trouve aujourd'hui se présente assez naturellement pour en écarter tout soupçon⁵. » En 1770-1771, en effet, une grande disette désola toute l'Europe. La situation était critique d'autant plus que Louis XV avait interdit l'exportation du blé d'Alsace d'où, même pendant les bonnes années, l'Evêché faisait venir du grain. Et si la situation était difficile en cas de crise agraire dans les bailliages du Nord, essentiellement agricoles, elle était catastrophique dans ceux du Sud, plus industrialisés, où manque de grains et ralentissement industriel se joignaient.

II. QUELQUES CONSIDÉRATIONS DÉMOGRAPHIQUES

Comme tous les recensements du XVIII^e siècle, celui-ci est plus ou moins précis. Il porte sur une population de 55 236 habitants répartis en deux classes. La deuxième classe ne forme que 7 % de la population totale. Très peu représentée dans les bailliages du Nord, elle représente 24,4 % des habitants de Bienne et 29 % de ceux de La Neuveville (voir tableau 1).

Les ecclésiastiques ne figurant pas au chapitre des professions, on ne sait s'ils sont comptés dans les 55 236 personnes habitant l'Evêché.

Cette population vit sur une surface d'environ 16 000 km² ce qui fait, en moyenne, 35 habitants par km². Seule l'Ajoie, les bailliages alle-

mands et Bienne dépassent cette moyenne. Ce chiffre est faible si on le compare à celui de certaines régions sous-vosgiennes qui ont une densité supérieure à 100 habitants par km² à la même époque, mais il est comparable à celui du Plateau suisse⁷.

Je laisse de côté la répartition selon le sexe, les constatations faites rejoignant à peu près celles qu'on observe dans une démographie d'ancien régime.

Les moins de vingt ans sont 15 903, ce qui fait 29 % de la population totale. Ce pourcentage est sensiblement égal à celui calculé pour l'ensemble de la Suisse en 1970⁸. Mais il est impossible avec notre « Tableau » de comparer les classes d'âge (1 jour - 29 jours ; 1 mois, etc. ; 1 an - 4 ans, 5-9 ans), de même que d'élever la pyramide des âges de la population totale.

Des 55 235 habitants de l'Evêché, seuls 7104 vivent dans les villes, soit 13 % de la population. En 1751, 43 % de la population de la Basse-Alsace vit déjà dans des centres urbains⁹. La Principauté compte six villes, dont aucune ne dépasse 2500 habitants : Porrentruy, ville et Résidence : 2408 ; Bienne : 1698 ; Delémont : 921 ; Saint-Ursanne : 748 ; Lau-fon : 667 ; La Neuveville : 662. Nous constatons que 4 localités sur 6 abritent moins de 1000 habitants. Il est intéressant de signaler qu'en Suisse, vers 1850, cinq villes sur six ont moins de 1000 habitants¹⁰.

Tableau 1

Répartition de la population en deux classes ¹ au sein des diverses unités administratives

	Popu- lation totale	Première classe		Deuxième classe	
		Effectifs	%	Effectifs	%
1. Résidence de Porrentruy	665	504	75,7	161	24,3
2. Ville et mairie de Bienne	2369	1793	75,6	576	24,4
3. Ville et mairie de La Neuveville	736	518	70,3	218	29,7
4. Ville de Porrentruy	1743	1565	90,0	178	10,0
5. Bailliage d'Ajoie	9675	9669	99,93	6	0,07
6. Ville de Delémont	921	914	99,2	7	0,8
7. Bailliage de Delémont	7571	7164	94,6	407	5,4
8. Ville et prévôté de Saint-Ursanne	2467	2421	98,2	46	1,8
9. Ville de Laufon + Bailliage de Zwingen	2752	2641	96,0	111	4,0
10. Seigneurie de la Bourg	187	186	99,5	1	0,5
11. Bailliage de Pfeffingen	1308	1257	96,1	51	3,9
12. Bailliage de Birseck	3518	3496	99,4	22	0,6
13. Bailliage de Schliengen	2191	2185	99,7	6	0,3
14. Bailliage d'Erguël	7346	6149	83,7	1197	16,3
15. Mairie d'Orvin	465	398	85,6	67	14,4
16. Prévôté de Moutier-Grandval	5915	5267	89,1	648	10,9
17. Bailliage des Franches-Montagnes	4841	4718	97,5	123	2,5
18. Seigneurie de Franquemont	367	339	92,4	28	7,6
TOTAUX	55235	51382	93,0	3853	7,0

Il nous reste à exposer le rapport entre la population agricole et la population « industrielle ». Les différences entre le Nord et le Sud sont importantes, ce qui n'est pas surprenant. En Ajoie, pour une profession du secteur « industriel » on a deux professions : du secteur agricole (sans la ville de Porrentruy, le rapport atteint 2,7), dans la vallée de Delémont 1,9 (sans la ville 2,2), à Moutier 1,7, dans les Franches-Montagnes 0,8, dans l'Erguël 0,5 ¹¹.

Le chapitre consacré à l'analyse de quelques professions nous permettra de préciser certains aspects de la structure professionnelle.

¹ Pour la définition de ces classes, cf. le texte plus haut.

III. QUELQUES PROFESSIONS

Dans ses *Réflexions politiques* de 1760, Decker écrit : « Nous n'avons point de part il est vrai, au grand commerce ni aux richesses du Pérou, qui font l'opulence de plusieurs peuples, il n'est pourtant guère de pays où la Providence n'ait été assez libérale pour le partager de quelque don particulier, dont ses habitants puissent tirer avantage¹². » Excepté les années de crise agraire, l'Evêché semblait donc vivre dans une certaine aisance. Il est impossible de connaître la situation matérielle réelle des habitants de la Principauté, surtout d'après le « Tableau général ». Nous nous contenterons d'étudier quelques professions choisies dans les différents secteurs de l'activité économique.

1° L'AGRICULTURE

La présentation des différentes données sera complétée par quelques hypothèses sur la répartition de la propriété foncière.

2° L'INDUSTRIE

A) *L'industrie du fer*. Il faut signaler immédiatement que l'Etat possédait le monopole de la production et du commerce du fer.

B) *L'industrie textile*. On notera l'influence des centres de production textile étrangers.

C) *L'horlogerie*. Genevois et Neuchâtelois jouent un rôle prépondérant dans son implantation.

Pour tout ce qui touche l'industrie, le livre d'Abplanalp m'a été très précieux. Il m'a permis d'étoffer de commentaires les sèches données du « Tableau général ».

3° PROFESSIONS LIBÉRALES

A) *Les régents et régentes d'école*.

B) *La médecine*.

1° L'agriculture

A) POPULATION AGRICOLE

Notre étude portera essentiellement sur les laboureurs et les manouvriers (ces termes seront définis ultérieurement). Pour englober tous les représentants du secteur agricole, il faudrait compter aussi les vigneron et les vachers, dont nous ne dirons que quelques mots, faute de renseignements.

Avec 6134 personnes pour l'ensemble de l'Evêché, sur un total de 13209 emplois, laboureurs et manouvriers représentent 46,5 % de la population active. Les chiffres varient d'ailleurs d'une région à l'autre. Nous allons faire quelques considérations générales (pour plus de détails, se reporter au tableau 1).

On constate bien sûr que laboureurs et manouvriers sont peu représentés dans les villes — quoique à Delémont ils soient encore 18,4 % et à Porrentruy 11,4 % —. C'est dans les bailliages du Nord qu'ils sont le plus nombreux : 67,3 % en Ajoie et 61,5 % dans le bailliage de Delémont.

En revanche, dans les Franches-Montagnes, le pourcentage tombe à 41,5 % et dans l'Erguël à 26,9 %. Ce dernier chiffre est éloquent et montre l'importance de l'«industrie» dans cette région. Pourtant, pour avoir une répartition plus exacte par secteur, dans ce bailliage, il faudrait ajouter au 26,9 % de laboureurs et manouvriers les 6 % de vachers (131). En effet, dans les montagnes, l'élevage était très développé.

Si on tient compte des vigneron, d'autres corrections s'imposent :

— Bienne et sa mairie en comptent 75, soit 14 % de la population active, chiffre à ajouter au 6,4 % de manouvriers.

— La Neuveville et sa mairie en ont quant à elles 55, soit 18 % de la population active, proportion à adjoindre au 3,4 % de manouvriers.

Nous pourrions encore procéder de même pour les 30 vigneron du bailliage de Schliengen, les 29 vachers du bailliage d'Ajoie, les 43 du bailliage de Delémont et les 17 de la Prévôté, mais les pourcentages ne seraient pas sensiblement modifiés.

Examinons maintenant les rapports numériques entre laboureurs et manouvriers.

Quelques définitions tout d'abord. On appelle généralement laboureur celui qui possède un attelage et des terres ; le manouvrier ne possède pas d'attelage, mais parfois un ou deux hectares de terre et loue ses bras pour vivre.

Pour l'étude statistique, reportons-nous au tableau 2. On constate que sur 100 personnes des deux groupes considérés, 70 sont laboureurs et 30 sont manouvriers ou encore que pour 100 laboureurs on a entre 43 et 44 manouvriers.

Comparons ces chiffres à ceux de la Basse-Alsace. En 1772, dans le Pays de Marmoutier, on a 390 manouvriers, pour 100 laboureurs, dans la Plaine d'Erstein 180, dans le Grand Ried 140. Seuls les chiffres de certains villages d'Outre-Forêt, en 1751, sont comparables aux nôtres puisqu'on trouve 42 manouvriers pour 100 laboureurs¹³.

Ces résultats ont certainement un rapport avec la répartition de la propriété que nous essayerons, à l'aide d'hypothèses, de définir ultérieurement.

Si on analyse la situation dans chaque bailliage, on voit qu'il y a de grosses différences. Quelques exemples :

— Bienne et La Neuveville n'avaient que des manouvriers. On peut émettre l'hypothèse, sans grand risque de se tromper, que quelques propriétaires bourgeois devaient exploiter directement leurs terres par l'entremise de salariés (lesquels pouvaient aussi être journaliers chez les vigneronns au temps de la vendange).

— Même situation à Porrentruy où il y avait plus de manouvriers que de laboureurs (100 laboureurs pour 230 manouvriers).

— La seigneurie de la Bourg (100 laboureurs pour 166 manouvriers) était la propriété de la famille de Wessenberg qui possédait presque toutes les terres mises en valeur par quelques serfs.

— Pour le bailliage de Pfeffingen (100 laboureurs pour 164,7), nous ne sommes pas en mesure de fournir des explications.

— Pour le bailliage d'Ajoie (100 laboureurs pour 90 manouvriers), la situation est plus claire. L'Evêque y possédait des terres qu'il faisait exploiter.

— Même situation pour le bailliage de Birseck (100 laboureurs pour 92,1 manouvriers), où une partie des terres devaient appartenir au Haut-Chapitre sis à Arlesheim.

— L'Erguël compte 100 laboureurs pour 52 manouvriers.

Etc.

Ces quelques considérations nous amènent tout naturellement à parler de la répartition de la propriété foncière.

B) RÉPARTITION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Le tableau général final ne permet pas d'affirmer quoi que ce soit en ce domaine. Les idées qui vont suivre relèvent toutes de l'hypothèse.

Le nombre peu élevé des manouvriers par rapport aux laboureurs laisse supposer que la mise en valeur directe devait être la plus courante. Le nombre élevé de laboureurs indique d'autre part que la propriété paysanne devait être très forte, mais aussi que la superficie moyenne des exploitations devait être assez faible. Ainsi, en comparant la situation dans la Principauté à celle décrite par Juillard¹⁴ pour certaines régions de la Basse-Alsace, nous pouvons émettre l'hypothèse que l'Evêché avait une structure agraire homogène, sans grandes exploitations, où souvent laboureurs et manouvriers étaient socialement très proches.

Un autre fait peut nous conforter dans cette idée. On sait que l'Evêque et les couvents possédaient des terres dans l'Evêché. Ils employaient des manouvriers pour les mettre en valeur. Ceux-ci étant relativement peu nombreux, les laboureurs devaient le plus souvent exploiter leurs terres avec leur famille. Ils engageaient peut-être au moment des moissons des ouvriers et ouvrières venus de Bourgogne.

Ceci nous permet de formuler une dernière hypothèse : la bourgeoisie des villes, à de rares exceptions près, ne semble pas avoir été propriétaire foncière. Si elle l'avait été, nous aurions beaucoup plus de manouvriers chargés de mettre ses terres en valeur.

Tableau 2

Laboureurs et manouvriers au sein des diverses unités administratives

Unités administratives	Effectif de la population active	Laboureurs		Manouvriers		Proportion de laboureurs et de manouvriers au sein de la population active totale	Proportion de manouvriers pour 100 laboureurs
		Effectif	% de la popul. active	Effectif	% de la popul. active		
1. Résidence de Porrentruy	37	—	—	—	—	—	—
2. Ville et mairie de Bienne	529	—	—	34	6,4	6,4	—
3. Ville et mairie de La Neuveville	294	—	—	10	3,4	3,4	—
4. Ville de Porrentruy	294	10	3,4	23	8,0	11,4	230
5. Bailliage d'Ajoie	2252	799	35,4	716	31,8	67,2	90
6. Ville de Delémont	158	21	14,6	6	3,8	18,4	28,5
7. Bailliage de Delémont	1616	767	47,5	227	14,0	61,5	29,5
8. Ville et prévôté de Saint-Ursanne	453	218	48,3	27	6,0	54,3	12,3
9. Ville de Laufon + Bailliage de Zwingen	534	212	39,7	105	23,2	62,9	49,5
10. Seigneurie de la Bourg	54	6	11,1	10	18,5	29,6	166,6
11. Bailliage de Pfeffingen	234	54	20,1	89	38,0	61,1	164,7
12. Bailliage de Birseck	944	230	24,4	212	22,5	46,9	92,1
13. Bailliage de Schliengen	451	129	28,6	100	22,2	50,8	77,5
14. Bailliage d'Erguël	2156	548	25,5	29	1,3	26,8	5,2
15. Mairie d'Orvin	74	—	—	—	—	—	—
16. Prévôté de Moutier-Grandval	146	744	52,5	102	7,2	59,7	13,7
17. Bailliage des Franches-Montagnes	1572	490	31,2	162	10,3	41,5	35,1
18. Seigneurie de Franquemont	91	34	37,4	20	22,0	59,4	58,8
TOTAUX	13209	4262	32,3	1872	14,2	46,5	43,9

C) LES PRODUITS DU SOL ET L'ÉLEVAGE

L'agriculture restait routinière bien que les princes s'en occupassent activement : on pratiquait l'assolement triennal, on moissonnait à la faucille, etc.

Le sol produisait du blé (surtout en Ajoie et dans le bailliage de Delémont), du seigle, du « boidge » *, de l'épeautre souvent en abondance. Les années normales, l'Evêché importait le dixième de son blé. Mais nous l'avons vu, en cas de crise agraire, la situation pouvait devenir catastrophique, surtout dans le Sud.

Le chanvre et le lin tenaient aussi une place considérable dans le système traditionnel des cultures. On les transformait sur place après de multiples opérations : rouissage, tillage, braquage, filage et enfin tissage. Si je place cette occupation au chapitre de l'agriculture, c'est que pendant très longtemps des fileuses allèrent de maison en maison tisser le chanvre et le lin pour quelques centimes en plus de la pension, et que la production ne dépassait pas les besoins du laboureur ou éventuellement ceux du village.

Dès le XVIII^e siècle, l'Evêché produit aussi de la pomme de terre.

L'élevage occupait une place importante dans la Principauté, mais les fourrages étaient assez rares et les *Réflexions politiques* de 1760 montrent Decker préoccupé par ce problème ¹⁵.

On élevait principalement des moutons pour la laine, des chèvres, des chevaux (aux Franches-Montagnes), des bêtes à cornes pour la viande et les peaux. Il est à noter que l'exportation de bestiaux pour les marchés de Paris, Strasbourg, Genève étaient un gros revenu pour l'Evêché. Quant aux peaux, primitivement, elles étaient tannées sur place. En 1770, s'il reste bien quelques tanneurs dans l'Evêché, le plus clair de la production s'exporte *vert*, du moins si l'on en croit Decker ¹⁶.

Le problème de la sylviculture sera abordé dans le chapitre consacré à l'industrie du fer.

S'il est donc très difficile de connaître le sort réel de la paysannerie de l'Evêché, certaines caractéristiques essentielles se dégagent pourtant de cette brève étude, telles une structure sociale assez homogène et une production satisfaisante, mis à part le manque de vin et parfois de blé.

* Boidge : expression du patois jurassien : mélange d'avoine et d'orge.

2° L'industrie

A) LE FER

Il faut rappeler que l'Evêché tirait la matière première de son sous-sol même. Les principaux gisements se trouvaient dans le bailliage de Delémont. On dispose d'une littérature sur l'industrie du fer et particulièrement l'ouvrage de A. Quiquerez¹⁸.

a) *Historique.* Au XVI^e siècle, l'Evêque Christophe Blarer reconnut les avantages d'une régie. En 1598, il fit construire une fonderie à Courrendlin et une forge à Undervelier. Ces deux établissements furent florissants et constituèrent les centres de l'industrie jurassienne du fer.

En 1653, à la suite de la découverte de minerai dans le bas du Vallon de Saint-Imier, on créa un haut-fourneau et une forge à Reuchenette. L'entreprise ne devait pas donner les résultats escomptés.

Enfin, en 1753 furent fondées par l'entremise du Prince les installations pour le traitement de l'acier à Bellefontaine, sur les rives du Doubs, entre Saint-Ursanne et La Motte.

Toutes ces entreprises ont survécu à l'Ancien Régime. Elles furent mêmes vendues comme biens nationaux.

b) *Main-d'œuvre, production, commerce et travail du fer.* Tout d'abord, nous allons essayer de déterminer le nombre de personnes qui travaillaient dans l'industrie du fer.

En 1770, les mineurs étaient au nombre de 31 dont 26 dans le bailliage de Delémont (les principaux gisements y sont situés). On trouve 2 fondeurs, 12 forgerons dont 11 dans le bailliage de Delémont dont fait partie Undervelier et 4 fabricants d'acier dans la prévôté de Saint-Ursanne, au total 49 personnes.

Il faut bien sûr y adjoindre les charbonniers (17) qui préparaient le charbon de bois.

De plus la production de matière brute amena le développement d'industries de transformation: tourneurs (5), couteliers (11), faiseurs de limes (3), ferblantiers (6), taillandiers (7) et tireurs de fil de fer (40), soit 118 personnes.

Au total, c'est 184 personnes, auxquelles on peut encore ajouter 67 serruriers et 198 maréchaux-ferrants, qu'employait l'industrie du fer, sur une population active de 13 205. Le chiffre peut paraître faible. Pourtant l'industrie du fer était prospère. On verra ultérieurement ce qui empêchait un plus grand développement.

Le dernier problème à traiter en ce qui concerne la main-d'œuvre est celui du recrutement. La Principauté manquait de cadres formés. Ceux-

ci venaient le plus souvent d'Allemagne, de France, de Lorraine. Pour les attirer dans ses Etats, le prince-évêque leur accordait des avantages fiscaux.

Quant à la production des hauts fourneaux, elle se trouvait constamment freinée par le manque de combustible. La Principauté n'avait pas de charbon minéral. Elle avait de grandes forêts, d'où elle pouvait tirer le charbon de bois. Pourtant celles-ci s'épuisaient et il fallut promulguer des ordonnances afin de limiter les coupes, ce qui par voie de conséquence limita l'augmentation de la production de fer.

Les prix et les salaires, stables pendant une centaine d'années, augmentèrent après 1750. Si le prix de l'extraction augmenta en raison de la hausse des salaires, celui du produit fini (vente) augmenta beaucoup plus. Il en résulta de plus grands bénéfices, si bien que le gouvernement aulique investit dans des projets d'autofinancement, en particulier à Courrendlin et Undervelier. L'usine de Bellefontaine connut des difficultés en raison de l'augmentation du prix des transports — le minerai, venant de Delémont, devait passer Les Rangiers —, mais elle ne fut pas fermée.

Le commerce du fer était soumis à un monopole. Les contrevenants se voyaient confisquer les biens importés et infliger de fortes amendes. L'usine de Reuchenette, propriété privée, dut promettre de pratiquer les mêmes prix que la régie. A la fin du XVII^e siècle, cette usine, principal fournisseur de l'Erguël, connut de grandes difficultés. L'autorité essaya de la soutenir. Mais malgré le monopole, on commença à vendre des produits bourguignons dans cette région. En 1727, une nouvelle concession fut accordée pour le Vallon de Saint-Imier ; pourtant, dès 1731, on assista au retour d'une certaine liberté.

D'après les livres de comptes, il semble que le fer de la régie était concurrentiel tant du point de vue de la qualité que du prix. L'acier de Bellefontaine était même très côté et vendu à Genève et en Alsace. Cependant l'exportation était peu importante vers l'Empire en raison de la petite capacité de production due au manque de combustible.

Le produit de base développa naturellement le travail du fer. L'usine la plus importante ainsi créée fut la tréfilerie de Boujean. Cette usine était exploitée par un particulier. Mais il est intéressant de constater que l'Evêché la soutenait dans les périodes de crises, ceci parce qu'elle achetait du fer à Undervelier. Une autre tréfilerie fut créée à Frinvilier, mais elle eut un rôle plus modeste.

Plusieurs tentatives d'extension du travail du fer échouèrent. En 1760, un certain Keller voulut intéresser le prince-évêque à une fabrique de limes, mais malgré certains contacts avancés avec des spécialistes

d'Augsbourg, il dut renoncer à ce projet d'entreprise mixte pour n'ouvrir qu'une petite fabrique. Bellefontaine connaissait des difficultés financières, ainsi l'évêque ne pouvait se lancer dans un nouveau projet. Keller connut à son tour des difficultés. Son entreprise fut rattachée aux usines de Bellefontaine, mais deux ans plus tard la production fut arrêtée.

De même en 1772-1773 on essaya de financer une fabrique d'ustensiles de cuisine, mais cette tentative fut elle aussi de courte durée.

En conclusion, il est intéressant de relever que les usines d'Etat (régie) marchaient bien et que le fer était de bonne qualité. Pourtant, le manque de combustible et la pénurie de main-d'œuvre indigène qualifiée empêchaient un plus grand développement.

D'autre part, si le prince-évêque intervenait lorsqu'une industrie privée périssait, il n'en demeure pas moins que les industries de transformation eurent beaucoup de peine à s'implanter dans la Principauté.

B) LE TEXTILE

Une étude détaillée de l'industrie textile dans l'ancienne Principauté mènerait trop loin et n'est pas l'objet de ce travail. J'essaierai donc de dégager quelques lignes essentielles.

Les racines de l'industrie du textile ne sont pas dans la Principauté. Toute l'activité vient de grands centres où sont les entrepreneurs : Bâle pour le tricotage et le travail de la soie (bailliages allemands, vallée de Delémont et Moutier), les centres neuchâtelois pour la fabrication de dentelle (Erguël), Mulhouse pour l'industrie du coton (Ajoie).

En 1770, on recense dans l'Evêché les activités suivantes dans l'industrie du textile : le tissage de la toile, la filature et le tissage de la laine, le tricotage, la bonneterie, le tissage des rubans de soie, la fabrication de dentelle. A noter que c'est vers cette époque, sans qu'il soit possible de donner une date précise, qu'apparaît une nouvelle branche de l'industrie textile : la filature et le tissage du coton.

La plupart de ces « industries » sont des « industries » d'exportation dont le commerce est aux mains de l'« étranger ».

a) *Nombre et répartitions des principaux ouvriers du textile*

— Les faiseuses de dentelle sont principalement réunies en Erguël (414 ou 19,2 % de la population active de ce bailliage) et à La Neuveville (33 ou 11,24).

— Les tisserands en fil et soie sont au nombre de 435, répartis comme suit : Birseck (86), Ajoie (57), Franches-Montagnes (54), bailliage de Delémont (49), Prévôté de Moutier-Grandval (40), Erguël (40), Laufon (31), Schliengen (22), Saint-Ursanne (18) pour ne citer que les régions où ils sont le plus nombreux.

— Les tricoteurs de bas, etc. (bonneterie) englobent 248 ouvriers qui se trouvent en Ajoie (118), dans les Franches-Montagnes (42), dans l'Erguël (28), dans le bailliage de Delémont (13) et dans la Seigneurie de la Bourg (13).

— Les fileuses sont au nombre de 218. Les Franches-Montagnes en comptent 139, l'Ajoie 41, etc.

— Les passementiers groupent 163 ouvriers, dont 108 dans la Prévôté de Moutier-Grandval, 29 dans le bailliage de Delémont, etc.

— Les cardeurs de laine sont au nombre de 72 dont 60 dans le bailliage de Birseck.

b) *Organisation et destins des différentes industries textiles* *Entreprises d'Etat*

En 1718, l'Evêque voulut soumettre l'*industrie de la soie* à un monopole. Il se heurta aux artisans qui ne voulaient pas rompre leurs liens avec Bâle. Il fallut revenir, dès 1719, à un certain régime de liberté économique. Toutes les tentatives pour rapprocher les travailleurs à domicile des entrepreneurs locaux ne trouvèrent pas d'écho : ils refusaient la manufacture.

La situation était la même pour l'*industrie du coton* où plusieurs tentatives d'entreprises privées échouèrent ; de même pour les *indiennes* qui exigent un travail en atelier.

L'*industrie du drap* (3 artisans dont 2 à Laufon) ne semble pas avoir eu plus de succès si l'on en croit Decker qui, faisant un inventaire des choses qui manquent à l'Etat, écrit : « Je ne veux pas parler des draps fins dont la Noblesse, les gens de Cour, et autres officiers se servent, mais il n'y a pas un bourgeois qui puisse s'habiller sans qu'il fasse venir son drap du dehors. » Il poursuit : « La matière pour draps communs ne nous manque pas, le pays produit de la laine. » Un espoir pourtant : « Il est vrai que par les soins et l'attention de S. A. il vient de s'établir une industrie du drap en Erguël, dont on espère quelque chose²⁰. » Celle-ci fut fondée en 1759 à Courtelary par Béguelin et Dolfuss de Mulhouse. Elle fut gratifiée d'un monopole de quinze ans, mais semble n'avoir pas survécu, puisque nulle part on ne trouve renouvellement de la concession.

Les entreprises d'Etat étaient en discussion, depuis le début du XVIII^e siècle. En 1716 fut créée une manufacture de laine en relation avec la politique de lutte contre la pauvreté : manufacture devint donc synonyme de charité.

En 1780, l'Etat tenta de créer une manufacture de drap. Elle fut plus modeste que prévu en raison du bas niveau de formation des ouvriers. Elle donnait du travail à la maison à 40 familles. On tenta un essai de deux ans et demi qui ne fut pas concluant. Production limitée de laine et traitements du tissu à l'étranger (Bâle) en sont les principales causes.

Ces entreprises furent pratiquement sans lendemain.

A la fin de l'Ancien Régime, la transformation de la petite entreprise en manufacture n'est pas réussie. A cela plusieurs raisons :

- aucune entreprise locale n'est capable d'assumer cette mutation ;
- la dépendance envers les centres étrangers est un état de fait durable. Elle ne gêne pas les ouvriers à domicile pour qui il est indifférent de dépendre de Bâle ou d'entrepreneurs locaux ;
- les idées nouvelles doivent compter sur l'esprit conservateur des populations qui refusent les manufactures.

La Principauté n'est pas prête encore, pour la révolution industrielle.

C) L'HORLOGERIE

Au XVIII^e siècle, cette activité n'entrait pas encore dans les cadres de la politique économique de l'Etat. Pourtant certains esprits avancés comme Decker comprirent sa signification future : la Principauté était un réservoir de main-d'œuvre et la montre un objet peu encombrant à transporter dans ce pays accidenté.

Si l'Etat ne s'occupait pas encore de l'horlogerie, les particuliers, eux, s'y intéressaient. Son implantation dans l'Evêché est due essentiellement au zèle des Genevois et des Neuchâtelais.

Les Genevois s'établirent principalement à La Neuveville. L'exclusivisme toujours plus grand des classes politiques et sociales élevées et le malaise économique dans la seconde moitié du XVII^e siècle, les avaient poussés à quitter Genève (pléthore de main-d'œuvre malgré l'essor de l'horlogerie et de la bijouterie). Les artisans genevois implantèrent l'horlogerie dans les villes vaudoises, à Bâle, Huningue, Neuchâtel et dans la Principauté.

La Neuveville était particulièrement bien placée pour les accueillir. Elle comptait plusieurs pasteurs et était liée avec Genève. Elle était deve-

nue un centre important de par ses combourgeoisies avec Berne et Neuchâtel. Enfin, dépendante d'un souverain catholique, elle entretenait à ce titre des relations de commerce avec lui.

Ainsi, les Genevois fixés à La Neuveville pouvaient fabriquer et vendre librement l'orfèvrerie religieuse, ce qui était interdit aux habitants de Genève. Les émigrés servaient souvent d'intermédiaires entre les artisans de la mère-patrie et l'Evêché²¹.

Les Neuchâtelois, aidés d'ailleurs de quelques Genevois et Neuvevillois, s'établirent dans l'Erguël. La proximité géographique semble expliquer ce phénomène.

Ils bénéficiaient largement de l'essor de l'horlogerie, prélevant un double bénéfice sur l'ouvrier et sur la vente. Ils empêchèrent les Erguëliens de s'établir à leur tour comme manufacturiers en jetant le discrédit sur leurs produits : ces derniers ne possédaient pas de règlement fixant le titre du métal fin²².

Nombre et répartition des horlogers en 1770 : en 1770, on dénombre 333 horlogers dans l'Evêché. Ils sont répartis comme suit : Erguël (246), Prévôté de Moutier-Grandval (30), Franches-Montagnes (29), La Neuveville (20), Bienne (7). Les quelques autres sont disséminés.

En Erguël, ils forment déjà 11,4% de la population active, alors qu'à La Neuveville, ils représentent un 7%.

Pour ne rien négliger, il faudrait adjoindre à ce nombre les 25 orfèvres établis dans les mêmes régions que les horlogers.

Au XVIII^e siècle, ce sont donc les étrangers qui tiennent les leviers de commande d'une industrie qui va connaître un extraordinaire développement.

3° Deux professions libérales

A) LES RÉGENTS ET RÉGENTES D'ÉCOLE

(cf. tableau 3)

Une remarque préliminaire : les enseignants ecclésiastiques ne sont pas recensés (de même que tous les ecclésiastiques), ce qui sous-évalue le chiffre total des enseignants. Remarquons également la présence de femmes dans l'enseignement. Celles-ci étaient formées dans les couvents d'Ursulines de Delémont et Porrentruy.

Bienne ne signale pas de régents ou régentes. Cette anomalie est d'autant plus étonnante que, ville réformée, elle n'a assurément pas de collèges religieux. D'autre part, les pasteurs ne semblent pas avoir ensei-

gné. Peut-être était-ce, comme dans la campagne genevoise, des gens d'autres professions qui exerçaient accessoirement cet office.

Porrentruy par contre disposait d'un collège de Jésuites, ce qui explique le peu de régents recensés.

Delémont était bien pourvue, de même que La Neuveville qui possédait des instituts d'éducation pour jeunes filles.

Il est évident que les campagnes étaient moins bien pourvues que les villes. L'Evêché avait en moyenne 1 régent (e) pour 588 habitants. Si, pour mieux évaluer la situation, on ne prend que la population des moins de vingt ans, on obtient : 1 régent (e) pour 169 enfants et adolescents, de 0 à 20 ans.

J'ai consulté la brochure d'Henri Fazy²³; sans donner de chiffre exact, il relève que l'instruction primaire dans la campagne genevoise à la fin de l'ancien régime laissait à désirer et que la situation n'était guère plus favorable en ville.

B) LA MÉDECINE

Ce que je me propose de traiter sous ce titre est plutôt l'hygiène publique dans la Principauté.

Pour les détails relatifs à la pratique de la médecine au XVIII^e siècle, il est utile de se reporter à Olivier²⁴. La situation qu'il décrit pour le pays de Vaud s'applique à toute la Suisse du XVIII^e siècle. Je me suis aussi référé à l'ouvrage de Gautier sur la médecine à Genève²⁵.

a) *Médecins, chirurgiens et apothicaires*

En examinant le tableau 4, on constate une fois de plus que les villes sont mieux pourvues que les campagnes. Certains bailliages n'ont ni médecin ni chirurgien. Il faut admettre que médecins et chirurgiens des villes exerçaient dans les campagnes, et il ne faut pas oublier non plus que certains d'entre eux étaient ambulants. Cependant, le manque de personnel traitant, lié au goût du mystère, favorisaient le développement de la sorcellerie, des « meiges » et autres empiriques, dans les campagnes comme dans les villes.

En 1770, l'Evêché avait en moyenne 1 médecin ou chirurgien pour 1004 habitants, le pays de Vaud 1 pour 852 habitants. Au début du XVIII^e siècle, la ville de Genève en avait 1 pour 578. Une petite ville comme La Neuveville semble particulièrement privilégiée puisqu'elle comptait 1 médecin ou chirurgien pour 105 habitants.

Tableau 3

Régents et régentes d'école au sein des diverses unités administratives

	Population totale	Nombre de régents (tes)	1 pour x habitants
1. Résidence de Porrentruy	665	—	—
2. Ville et mairie de Bienne	2369	—	—
3. Ville et mairie de La Neuveville	736	4	184
4. Ville de Porrentruy	1743	2	870
5. Bailliage d'Ajoie	9675	24	403
6. Ville de Delémont	921	6	153
7. Bailliage de Delémont	7571	12	630
8. Ville et prévôté de Saint-Ursanne	2467	6	411
9. Ville de Laufon + Bailliage de Zwingen	2752	1	2752
10. Seigneurie de la Bourg	187	1	187
11. Bailliage de Pfeffingen	1308	1	1308
12. Bailliage de Birseck	3518	7	502
13. Bailliage de Schliengen	2191	3	730
14. Bailliage d'Erguël	7346	18	408
15. Mairie d'Orvin	465	2	232
16. Prévôté de Moutier-Grandval	5915	—	—
17. Bailliage des Franches-Montagnes	4841	6	807
18. Seigneurie de Franquemont	367	1	367
TOTAUX	55235	94	587,6

Quant aux apothicaires, ils sont peu nombreux dans l'Evêché. Deux à Bienne, un à La Neuveville, un à Porrentruy, un à Delémont, un dans le bailliage de Delémont, un dans la Seigneurie de la Bourg et un dans la Prévôté de Moutier-Grandval.

Il faut admettre qu'à la campagne, médecins et chirurgiens préparaient les drogues eux-mêmes, ou plus couramment encore que les paysans, connaissant les secrets et vertus des plantes, les préparaient seuls.

En 1770, l'Evêché comptait 1 apothicaire pour 6904 habitants, le Pays de Vaud 1 pour 4654. Signalons que dans la première moitié du XVIII^e siècle, la ville de Genève avait une pharmacie pour 2643 habitants.

b) *Sages-femmes*

Si on procède par comparaison avec ce qui se passait dans le Pays de Vaud, il semble que les sages-femmes étaient totalement incultes. Elles n'étaient que des accoucheuses « qui ne savent rien faire de ce qu'il faudrait et agissent comme il ne faudrait pas²⁶ ».

Il faut dire qu'elles s'établissaient en général sans examen et qu'elles exerçaient à leur guise un art tout empreint de formules et procédés magiques, transmis de génération en génération.

Les témoignages cités par Olivier sont des plus éclairants. Venel, qui fonda en 1778 la première école pour sages-femmes dans le Pays de Vaud, nous les montre n'ayant « souvent pour tout principe que quelques préjugés funestes et pour pratique que quelques morattes cruelles et meurtrières. Plusieurs coupent ou arrachent les bras de l'enfant s'il se présente mal, au lieu d'aller chercher les pieds ; elles enfoncent un crochet meurtrier dans sa tête, lorsque celle-ci s'est enclavée, au lieu de se servir du forceps bienfaisant, dont elles ignorent jusqu'à l'existence ; et ce qui met le comble à l'horreur qu'inspirent des méthodes aussi barbares, c'est que ces femmes, homocidement présomptueuses, les mettent en usage de la meilleure foi du monde ; ignorant les saines manœuvres et les moyens perfectionnés et plus humains de l'art : le courage féroce qu'exigent ces opérations, qu'elles appellent leurs secours, en relève même l'importance à leurs yeux²⁷ ».

Ce qui est vrai pour le Pays de Vaud l'est aussi pour les autres parties de la Suisse et à l'étranger affirme Olivier : il manque des écoles pour instruire les sages-femmes. Mais si ces écoles font défaut, c'est avant tout parce que les médecins eux-mêmes ne sont pas qualifiés en matière d'accouchement. Les ouvrages de médecine sont d'une pauvreté affligeante à ce sujet. Faut-il s'étonner dès lors si le peuple se tournait vers les coutumes familiales et s'abandonnait aux secrets des « meiges » ?

Une dernière remarque. Si les sages-femmes sont connues comme « meiges » ou « rhabilleuses », il semble que très peu aient eu d'autres activités officielles en l'art de guérir.

Médecins, chirurgiens, sages-femmes et accoucheuses au sein des diverses unités administratives

	Médecins		Chirurgiens		TOTAL		Sages-femmes accouch.	
	Effectif	Nombre d'habitants par médecin	Effectif	Nombre d'habitants par chirurgien	Effectif	Nombre d'habitants par médecin ou chirurgien	Effectif	Nombre d'habitants par sage-femme ou accouch.
1. Résidence de Porrentruy	1	665,0	1	665,0	2	332,5	—	—
2. Ville et mairie de Bienne	4	592,0	5	473,8	9	263,2	—	—
3. Ville et mairie de La Neuveville	3	245,3	4	184,0	7	105,4	2	368,0
4. Ville de Porrentruy	4	435,7	2	871,5	6	290,5	2	871,5
5. Bailliage d'Ajoie	—	—	5	1935,0	5	1935,0	28	345,5
6. Ville de Delémont	1	921,0	3	307,0	4	230,2	—	—
7. Bailliage de Delémont	1	7571,0	—	—	1	7571,0	20	378,5
8. Ville et prévôté de Saint-Ursanne	1	2467,0	1	2467,0	2	1233,5	5	493,4
9. Ville de Laufon + Bailliage de Zwingen	—	—	1	2752,0	1	2752,0	10	275,2
10. Seigneurie de la Bourg	—	—	—	—	—	—	1	187,0
11. Bailliage de Pfeffingen	—	—	—	—	—	—	4	327,0
12. Bailliage de Birseck	—	—	—	—	—	—	7	502,6
13. Bailliage de Schliengen	—	—	3	730,3	3	730,3	5	438,2
14. Bailliage d'Erguël	2	3673	7	1049,4	9	816,2	1	7346,0
15. Mairie d'Orvin	—	—	1	465,0	1	465,0	—	—
16. Prévôté de Moutier-Grandval	4	1478,7	1	5915,0	5	1183,0	—	—
17. Bailliage des Franches-Montagnes	—	—	—	—	—	—	17	284,7
18. Seigneurie de Franquemont	—	—	—	—	—	—	1	367,0
TOTAUX	21	2630,2	34	1624,5	55	1004,2	103	536,2

De plus, il y a dans l'Evêché 7 médecins-vétérinaires.

Quelques chiffres pour terminer. Elles sont assez nombreuses et pour l'ensemble de l'Evêché on a en moyenne 1 sage-femme pour 536 habitants. Nous n'avons pas de chiffres pour le Pays de Vaud et Genève ou pour une autre région.

Le peu de renseignements à disposition ne permet pas de pousser plus avant cette étude de l'hygiène publique dans la Principauté au XVIII^e siècle.

IV. CONCLUSION

Ce rapide survol a permis de dégager quelques composantes essentielles de la vie socio-économique dans l'Evêché de Bâle à la fin du XVIII^e siècle.

L'agriculture semble prospère, bien que l'Evêché importe du vin et un dixième de son blé les années normales.

L'industrie du fer, soumise au monopole d'Etat, est florissante, mais la production est ralentie par manque de combustible. Les industries de transformation du fer ont, en revanche, de la peine à s'implanter.

Si l'industrie du textile occupe un nombre très important de personnes, elle n'est pas prête pour la révolution industrielle. La persistance du travail à domicile et le refus de travailler dans les manufactures en est la cause principale.

L'horlogerie n'est qu'au début de son développement. Pourtant se dessinent déjà très nettement les centres géographiques de son implantation.

Quant à l'enseignement, il est très difficile d'apprécier sa valeur. Mais si on songe que les enseignants ecclésiastiques ne sont pas recensés et qu'il y avait quand même 1 gérant (e) pour 169 enfants de 0 à 20 ans, la situation paraît assez favorable.

Enfin, l'état de l'hygiène publique est comparable à celui des régions avoisinantes à la même époque.

Il est clair que le tableau ainsi esquissé n'est pas exhaustif. Il faudrait examiner d'autres professions, faire des comparaisons entre les secteurs primaire, secondaire et tertiaire, essayer de préciser les conditions réelles d'existence dans l'Evêché, etc.

Etienne Wicht

Notes

¹ Amweg G., *Histoire populaire du Jura bernois (Ancien Evêché de Bâle)*, Porrentruy 1942.

² Bessire P.-O., *Histoire du Jura bernois et de l'Ancien Evêché de Bâle*, Saignelégier, rééd. de 1968.

³ Abplanalp F., *Zur Wirtschaftspolitik des Fürstbistums Basel im Zeitalter des Absolutismus*, Bern und Stuttgart 1971.

⁴ Suratteau J.-R., *Le Département du Mont-Terrible sous le Directoire (1795-1800)*, Paris 1964.

A la page 26, Suratteau affirme sans autre explication que les grands garçons et les grandes filles sont les célibataires de plus de 20 ans.

⁵ Decker F., Mémoire du 23 juillet 1770, p. 1.

⁶ Juillard E., *La vie rurale dans la Plaine de Basse-Alsace*, Strasbourg Paris 1953, p. 60.

⁷ Bergier J.-F., *Problèmes de l'Histoire économique de la Suisse*, Berne 1968, p. 17-18.

⁸ Rohr J., *La Suisse contemporaine*, Paris 1972, p. 39-40, cite l'*Annuaire statistique suisse*.

⁹ Juillard E., *op. cit.*, appendice 23, p. 525.

¹⁰ Bergier J.-F. *op. cit.*, p. 27-28.

¹¹ Abplanalp F., *op. cit.*, p. 28.

¹² Decker F., *Réflexions politiques...*, p. 13.

¹³ Juillard E., *op. cit.*, appendice 17, p. 519-520.

¹⁴ Juillard E., *op. cit.*, p. 88-97.

¹⁵ Decker F., *Réflexions politiques...*, p. 14-15.

¹⁶ Decker F., *Réflexions politiques...*, p. 28.

¹⁷ Abplanalp F., *op. cit.*, p. 83-102.

¹⁸ Quiquerez A., *Notice historique et statistique sur les mines, les forêts et les forges de l'Ancien Evêché de Bâle*, Berne, Paris, Leipzig 1855.

¹⁹ Abplanalp F., *op. cit.*, p. 63-67.

²⁰ Decker F., *Réflexions politiques...*, p. 28.

²¹ Fallet M., *Les origines de l'industrie de la montre dans le Jura bernois actuel* in *Actes de la Société jurassienne d'Emulation* 1929, p. 107 et ss.

²² Erard V., *Visage de l'Evêché de Bâle au XVIII^e siècle*, in *Actes de la Société jurassienne d'Emulation* 1963, p. 11-12.

²³ cf., p. 3.

²⁴ Olivier E., *Médecine et Santé dans le Pays de Vaud au XVIII^e siècle*, Lausanne 1939.

²⁵ Gautier L., *La médecine à Genève jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, Genève 1906.

²⁶ Olivier M., *op. cit.*, p. 271.

²⁷ Venel J.-A., *Précis d'instruction pour les sages-femmes*, introduction, cité par Olivier, *op. cit.*, p. 272.

²⁸ Fazy H., *L'instruction primaire à Genève*, Genève 1896.

Sources

Archives de l'Ecole cantonale de Porrentruy

Tableau général final du recensement de 1770.

Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, Porrentruy

B 264 b : Decker Franz : Réflexions politiques sur l'état actuel de l'Evêché avec quelques observations sur l'avenir, 25 février 1760.

B 189/19 : Decker Franz : Mémoire, 23 juillet 1770.

